

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL**RÉUNION DU MARDI 10 MARS 2020**

L'an deux mille vingt,

Le dix mars à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2020

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André (Maire), Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric (Adjoints), M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis, M. de MEAUX Emmanuel, Mme DELATTRE-QUENEY Delphine, Mme de PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS (avec pouvoir) : Néant

ABSENTS (sans pouvoir) : Néant

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme de PARISOT DE BERNECOURT France.

AUTRE PERSONNE PRÉSENTE : M. BLANCHON Gilbert, correspondant de presse locale.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 14 JANVIER 2020
- ⇒ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 11 FÉVRIER 2020
- ⇒ BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 01
- ⇒ COMPTE DE GESTION 2019
- ⇒ COMPTE ADMINISTRATIF 2019
- ⇒ AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019
- ⇒ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020
- ⇒ PERSONNEL TERRITORIAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS, PERSONNEL NON-TITULAIRE
- ⇒ ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020
- ⇒ DIVERS

– **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 14 JANVIER 2020**

Monsieur le maire demande aux élus s'ils ont des remarques à faire sur ce compte-rendu.

M. CHEVEREAU Laurent dit avoir adressé en mairie ses remarques sur ce compte-rendu. Monsieur le Maire dit ne pas les avoir reçues. M. CHEVEREAU, après avoir effectué des recherches via internet sur son téléphone, ne trouvant pas trace d'un envoi, confirme qu'il a peut-être oublié d'envoyer son mail.

Pas d'autre observation faite, le conseil municipal, par 02 « ABSTENTIONS » et 13 voix « POUR », approuve le compte-rendu du 14 janvier 2020.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 11 FÉVRIER 2020

Monsieur le maire demande aux élus s'ils ont des remarques à faire sur ce compte-rendu.

Pas d'observation faite, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du 11 février 2020.

- BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 01

Délibération 2020/10

Monsieur le maire rappelle le droit de préemption fait par la commune et dit avoir procédé à la consignation de l'indemnité de préemption auprès de la Caisse des Dépôts. Seulement, les crédits ont été votés au budget primitif en section d'investissement dépenses, sur le compte 2115 « terrains bâtis » alors qu'à ce jour, l'acte n'est qu'une consignation et non une acquisition, Monsieur le Trésorier demande le transfert de crédit suivant pour régularisation des écritures votées afin d'être en conformité avec le mandatement effectué :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2115 : terrains bâtis	440 000 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D21 : immobilisation corporelle	440 000 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-275 Dépôts et cautionnement versés	0.00 €	440 000 €	0.00 €	0.00 €
Total D27 : autres immobilisations financières	0.00 €	440 000 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GÉNÉRAL.....		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte et valide la décision modificative n° 01, telle qu'elle présentée ci-dessus.

- COMPTE DE GESTION 2019

Délibération 2020/11

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion 2019 du trésorier est, en tout point, en conformité avec le compte administratif 2019 de la commune et donne lecture des résultats d'exécution du comptable de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **INDIQUE** que le compte de Gestion, dressé par le Trésorier, pour l'exercice 2019, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Délibération 2020/12

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif comptabilise le « réalisé » de l'année écoulée et demande aux conseillers de prendre connaissance des documents budgétaires qui leur ont été distribués.

Monsieur le maire présente le compte administratif. Il commente chaque section (fonctionnement et investissement) et détaille les comptes de dépenses et de recettes 2019.

Il invite ensuite les conseillers à se reporter à la présentation générale du compte administratif :

BUDGET COMMUNAL		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
1	Résultat de clôture de l'exercice 2018 (N-1)	1 037 220,83 €	241 382,30 €
2	Affectation 2018 (N-1) faite en 2019 (N)		100 000,00 €
3	RECETTES 2019	3 992 600,38 €	1 046 090,35 €
4	DEPENSES 2019	4 833 969,88 €	950 574,59 €
5	RESULTAT ANNEE 2019 (N)	- 841 369,50 €	95 515,76 €
6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture N)	195 851,33 €	236 898,06 €
7	RESTE A REALISER RECETTES	205 910,95 €	
8	RESTE A REALISER DEPENSES	71 123,04 €	
9	Résultat corrigé des Restes à Réaliser	330 639,24 €	236 898,06 €

Monsieur le Maire sort de la salle de conseil.

Mme DEROBERT-MASURE Josette, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif en tout point conforme avec le compte de gestion du trésorier.

Le Conseil Municipal, moins Monsieur le Maire, par 14 voix « POUR »,

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 tel que présenté ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

- AFFECTATION DU RÉSULTAT

Délibération 2020/13

Le résultat 2019 en clôture est de :

<u>Fonctionnement</u>	Excédent cumulé	236 898,06 €
<u>Investissement</u>	Excédent cumulé	195 851,33 €
	Solde des restes à réaliser	134 103,82 €
	Besoin de financement	0,00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas faire d'affectation au compte 1068 et de reporter en fonctionnement 236 898,06 € correspondant à l'excédent de

fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de ne pas faire d'affectation au compte 1068, recette d'investissement,
- **ACCEPTE** de reporter au compte 002, recette de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement dans sa totalité soit : 236 898,06 €
- **ACCEPTE** de reporter l'excédent d'investissement cumulé de 195 851,33 € en recette d'investissement compte 001 ;
- **DIT** qu'un budget supplémentaire devra être adopté pour insérer les reports et les restes à réaliser dans le budget ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Délibération 2020/14

Monsieur le Maire dit que la réforme en vue de la suppression de la TH pour les communes a pour conséquence sur 2020, le gel du taux de la Taxe d'Habitation au niveau de celui de 2019. Par conséquent, le conseil ne votera plus le taux de TH, mais uniquement le taux d'imposition des taxes foncières bâti et non bâti.

La commune touchera un produit de Taxe d'Habitation (TH) correspondant aux bases revalorisées x par le taux voté en 2019 qui est de 9.97 %.

Il rappelle les taux votés en 2019

Taxe foncière bâti : 17.24 %

Taxe foncière non bâti : 52.50 %

Il indique que le budget primitif 2020 élaboré avec la commission communale « finances » a été confectionné en tenant compte des taux appliqués en 2019. Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur le vote des taux pour 2020,

Il propose de reconduire les mêmes taux sur 2020.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE**, de maintenir les taux de 2019 sur 2020, à savoir :

Taxe Foncière Bâti 17,24 %

Taxe Foncière Non Bâti 52,50 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

- PERSONNEL TERRITORIAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS, PERSONNEL NON-TITULAIRE

Délibération 2020/15

Le Maire, expose les faits :

Monsieur le Maire dit que la reprise de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire en gestion communale date d'un an. Pour ce qui concerne le personnel non titulaire, après une année d'expérience, il s'avère qu'il est nécessaire d'augmenter le temps de travail sur certains postes et de prévoir un nombre d'heures effectuées en plus en cours d'année lors

des pré-rentrées scolaires ou pendant certaines vacances scolaires. Il en donne le détail suivant tableau ci-après.

Le poste « d'assistante de cantine et de garderie » d'une durée hebdomadaire de 19 heures, assuré par un agent reconnu travailleur handicapé, restera sans modification d'horaires, mais après une année de service, équivalente à une année de stage, sa titularisation en application des dispositions de l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984, sera effective à compter du 1^{er} mars 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de modifier les durées hebdomadaires de travail comme présentées ci-après ;
- dit qu'il est nécessaire de modifier le précédent tableau des effectifs adopté par délibération 2020/04 ;
- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS				
Personnel titulaire et stagiaire				
EMPLOIS	GRADE OU CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE	Nombre d'heures hebdomadaire	observations
Filière administrative				
Secrétaire de mairie	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	01	35 heures	
« accueil, état civil, élections, secrétariat divers »	Adjoint Administratif	01	35 heures	
Filière technique				
Entretien des espaces verts	Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	01	35 heures	
Entretien des espaces verts et de la voirie	Adjoint technique Territorial	01	24 heures	
Entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	01	35 heures	
Filière sociale				
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	01	32 heures, temps annualisé à 25 h 45	
Filière animation				
Assistante de cantine et de garderie périscolaire	Adjoint territorial d'animation	01	19 heures, temps annualisé à 14 h 33	Titularisation au 01.03.2020

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS				
Personnel non titulaire				
EMPLOIS	GRADE OU CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE	Nombre d'heures hebdomadaire	Observations
Filière administrative				
Gérante Agence Postale	Adjoint Administratif	01	17.50 heures	
Filière animation				
Coordinatrice et animatrice cantine/garderie périscolaire	Animateur territorial	01	15 h + 6 h en plus en cours d'année temps annualisé à 12 h 03	Au 29.02.2020
Assistante de cantine scolaire	Adjoint territorial d'animation	01	14 h + 11 h 30 en plus en cours d'année, temps annualisé à 11 h 62	Avenant au contrat à compter du 29.02.2020
Assistante de cantine et de garderie périscolaire	Adjoint territorial d'animation	01	27 h + 11 h 30 en plus en cours d'année temps annualisé à 21 h 53	Au 29.02.2020

- ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020 : MISE EN PLACE DES BUREAUX DE VOTE

1^{er} tour de scrutin : 15 mars 2020

De 8 h à 10 h : Mmes GEFROY Marie-Jeanne, de PARISOT France, GOUBEAU Ghislaine et BLANCHON Frédéric

De 10 h à 12 h : MM. BLANCHON Frédéric, TISOPULOT Patrick, ROCHET Philippe, PERRETON Pascal

De 12 h à 14 h : MM. DUMOULIN André, ALBORGHETTI Francis, ARONICA Mathieu, Mme MATRAY Morgane

De 14 h à 16 h : M. DUMOULIN André, Mme BURNIER Frédérique, MM. CHEVEREAU Laurent, SCAPPATICCI Benjamin

De 16 h à 18 h : MM. BELET Georges, CORNAGLIA Gérard, DECLERCK Thierry, COCHARD Jean-Louis.

2^{ème} tour de scrutin : 22 mars 2020

Par manque de personnes pouvant assurer les postes, et ne sachant si un deuxième tour sera nécessaire et Monsieur le Maire dit que si 2^{ème} tour, il y a, les élus inscrits au 15 mars assureront les permanences du dimanche suivant.

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller, la circulaire préfectorale du 09 mars 2020 concernant l'organisation des élections municipales en situation d'épidémie de coronavirus COVID-19.

- DIVERS

Néant

COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

1- INTERCOMMUNALITÉ

CCBPD - Commission « petite enfance » :

Mme GEFFROY Marie-Jeanne remet aux élus, le compte-rendu de la réunion « petite enfance » du 10 février 2020.

CCBPD - Réunion du Conseil communautaire du mercredi 12 février 2020

Monsieur le Maire dit que cette réunion portait uniquement sur les budgets.

2- SYNDICATS

SMB : Réunion du Comité syndical du jeudi 13 février 2020

Monsieur le Maire dit que cette réunion portait uniquement sur les budgets.

SRBA : Réunion du Comité syndical du lundi 02 mars 2020

Monsieur le Maire dit que cette réunion portait uniquement sur les budgets.

3- COMMISSIONS COMMUNALES

Commission « listes électorales » : Réunion du jeudi 20 février 2020

Mme de PARISOT France, Présidente de la « commission de contrôle des listes électorales » dit que la commune compte 744 électeurs.

Commission « urbanisme » : Réunion du mardi 10 mars 2020

Monsieur BELET Georges dit que la commission a étudié 06 déclarations de travaux et 02 permis de construire.

DÉCLARATIONS DE TRAVAUX (06)

DP 069 125 20 0 0004

Lieu des travaux :

Zone UC

Travaux envisagés :

Ravalement de façades

Dossier reçu en mairie :

13/02/2020

Dossier transmis aux ABF :

17/02/2020

Avis des ABF :

27/02/2020 avec recommandations

Courrier notification prolongation délai d'instruction : oui

Dossier transmis en Préfecture : 17/02/2020

Avis de la commission d'urbanisme : Accepté, transmission des recommandations faites par les ABF

DP 069 125 20 0 0005

Lieu des travaux :

Zone UA

Travaux envisagés :

Ravalement de façades

Dossier reçu en mairie :

13/02/2020

Dossier transmis aux ABF :

17/02/2020

Avis des ABF :

27/02/2020 avec recommandations

Courrier notification prolongation délai d'instruction : oui

Dossier transmis en Préfecture : 17/02/2020

Avis de la commission d'urbanisme : Accepté, transmission des recommandations faites par les ABF

DP 069 125 20 0 0006

Lieu des travaux : **Zone UC**

Travaux envisagés : Ravalement de façades

Dossier reçu en mairie : 13/02/2020

Dossier transmis aux ABF : 17/02/2020

Avis des ABF : 27/02/2020 avec recommandations

Courrier notification prolongation délai d'instruction : oui

Dossier transmis en Préfecture : 17/02/2020

Avis de la commission d'urbanisme : Accepté, transmission des recommandations faites par les ABF

DP 069 125 20 0 0007

Lieu des travaux : **Zone N**

Travaux envisagés : Véranda

Dossier reçu en mairie : 17/02/2020

Dossier transmis aux ABF : non

Avis des ABF : non

Courrier notification prolongation délai d'instruction : non

Dossier transmis en Préfecture : 17/02/2020

Avis de la commission d'urbanisme : RAS, accepté

DP 069 125 20 0 0008

Lieu des travaux : **Zone UC**

Travaux envisagés : Piscine

Dossier reçu en mairie : 20/02/2020

Dossier transmis aux ABF : 21/02/2020

Avis des ABF : 27/02/2020 avec recommandations

Courrier notification prolongation délai d'instruction : oui

Dossier transmis en Préfecture : 21/02/2020

Avis de la commission d'urbanisme : Accepté, transmission des recommandations faites par les ABF

DP 069 125 20 0 0009

Lieu des travaux : **Zone UC**

Travaux envisagés : Ravalement de façades

Dossier reçu en mairie : 05/03/2020

Dossier transmis aux ABF : 05/03/2020

Avis des ABF : non reçu

Courrier notification prolongation délai d'instruction : oui

Dossier transmis en Préfecture : 06/03/2020

Avis de la commission d'urbanisme : RAS, accepté

PERMIS DE CONSTRUIRE (02)**PC 069 125 20 0 0001**

Lieu des travaux : **Zone A**
Travaux envisagés : Reconstruction d'un mur
Dossier reçu en mairie : 17/02/2020
Dossier transmis aux ABF : 17/02/2020
Avis des ABF : non reçu
Courrier notification prolongation délai d'instruction : oui
Dossier transmis en Préfecture : 17/02/2020
Avis de la commission d'urbanisme : Dossier complet RAS, attendre l'avis des ABF.

PC 069 125 20 0 0002

Lieu des travaux : **Zone A**
Travaux envisagés : Implantation d'une exploitation équestre + 1 maison individuelle + 1 bâtiment de stockage
Dossier reçu en mairie : 27/02/2020
Dossier transmis aux ABF : 27/02/2020
Avis des ABF : non reçu
Courrier notification prolongation délai d'instruction : oui
Dossier transmis aux concessionnaires : 27/02/2020
Dossier transmis en Préfecture : 28/02/2020
Avis de la commission d'urbanisme : Dossier à transmettre à la CCBPD pour instruction.

4- CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Néant

5- CCAS : Réunion du mardi 10 mars 2020

Monsieur le Maire dit que cette réunion portait sur les budgets.

Rubrique « divers », ont été évoqués :

- MTRL présentation du « Centre ressources de Lyon » ouvert depuis octobre 2019 : un lieu d'accueil unique vers un Mieux-Être pour les personnes touchées par le cancer et pour leurs proches.
- MARPA de 24 places à TERNAND, information sur une convention de location globale entre l'OPAC du RHÔNE et l'Association « LES TROIS RUISSEaux »
- le renouvellement des CCAS en mettant en évidence un courrier de l'UDAF portant sur la composition des nouveaux CCAS 2020.

6- AUTRES

Néant

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

- Néant

CCAS

- Néant

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

- Néant

AUTRES :

ELECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS : Vendredi 20 mars 2020 ou vendredi 27 mars 2020 à 18 h 30 en mairie

COMMISSIONS

- Néant

Avant de clore la dernière séance du mandat, Monsieur le Maire remercie très sincèrement tous les conseillers pour leur travail accompli durant ces 6 années.

Fin de séance : 22 heures 15